

Communautés de communes Cœur de France

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une utilité sociale. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

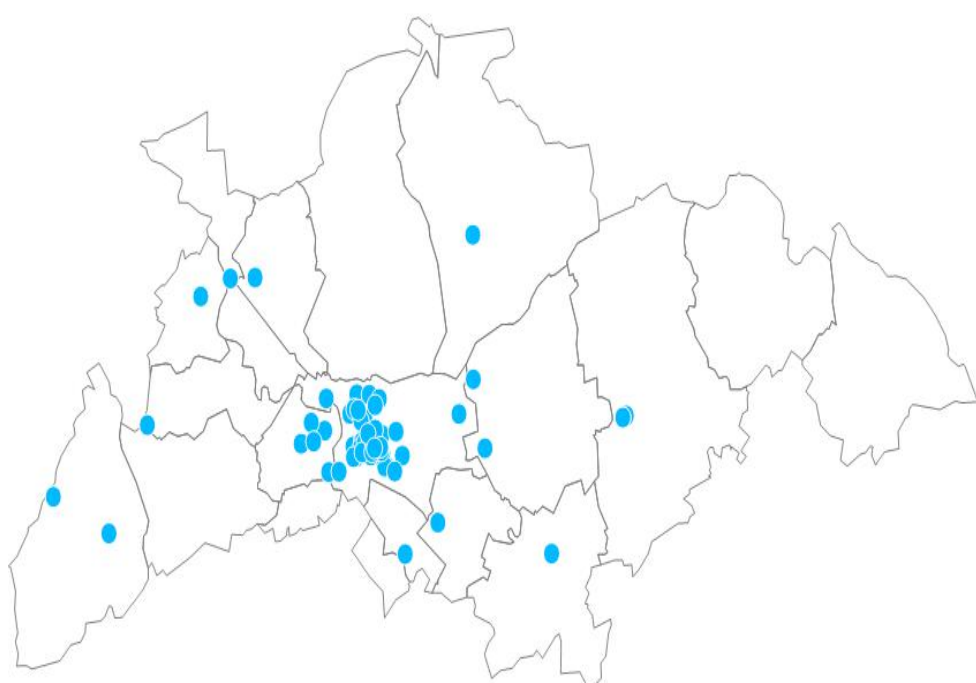
L'ESS est particulièrement dynamique sur le territoire de Cœur de France.

Cette économie représente **9, % des entreprises** qui emploient **13,1 % des salariés*** de votre Communauté de communes.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont* :

- **L'action sociale**, avec 18 établissements employant 535 salariés ;
- **Les arts et spectacles, sports & loisirs**, avec 15 établissements employant 23 salariés ;
- **Les secteurs des services divers**, avec 10 établissements employant 94 salariés ;
- **Les activités financières et d'assurance**, avec 10 établissements employant 55 salariés.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Cœur de France	772	13,1%	61	91%
Cher	9899	10,6%	928	9,7%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019

Contact :

j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org